



COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

RÉUNION DU MARDI 30 juin 2026

Procès-Verbal N° 761 (Visio et Présentiel)

Présents : M. Vachetta, Franck Agaci, Jean-Luc Zuliani, Cyril Thévenin, Fouad Lazami, Joseph Sabatino, Florent Nardin.

ARBITRES N'AYANT PAS EFFECTUE LE NOMBRE DE MATCHS REQUIS POUR LA SAISON 2025/2026 METTANT EN INFRACTION LEUR CLUB AU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 15 JUIN 2026.

SANCTION APPLICABLE SAISON 2026/2027.

AMENDE A REGLER AU MOIS DE JUIN 2026.

ARBITRE : Mr ALCOLEA Vincent : SAISON 2025/2026 10 MATCHS ARBITRES POUR 18 DEMANDES.

CLUB : US ABBAYE N° 520296 : 3^{ème} ANNEE INFRACTION ZERO MUTE AUTORISE SAISON 2026/2027 AMENDE 180 EUROS.

CONSIDERANT L'ARTICLE 47 DU STATUT FEDERAL DE L'ARBITRAGE : En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de la diminution du nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet mutation prévue ci-dessus, **ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.**

Les sanctions financières en cas d'infraction au Statut Aggravé sont les mêmes que celles prévues à l'article II 3).

AMENDE 180 EUROS.

ARBITRE : Mr BERICHI Adam : SAISON 2025/2026 ZERO MATCH ARBITRE.

CLUB : FC BILIEU N° 526807 : 1^{ère} ANNEE INFRACTION QUATRE MUTES AUTORISES SAISON 2026/2027. AMENDE 60 EUROS.

ARBITRE : Mr CHOKOR Ahmad : SAISON 2025/2026 7 MATCHS ARBITRES POUR 18 DEMANDES.

CLUB : US ST PAUL DE VARCES N° 537040 : 1^{ère} ANNEE INFRACTION QUATRE MUTES AUTORISES SAISON 2026/2027. AMENDE 60 EUROS.

ARBITRE : Mr GENEVEY Gabin : SAISON 2025/2026 9 MATCHS ARBITRES POUR 15 DEMANDES.

CLUB : ST HILAIRE DE LA COTE N° 519877 : 1^{ère} ANNEE INFRACTION QUATRE MUTES AUTORISES SAISON 2026/2027. AMENDE 60 EUROS.

ARBITRE : Mr LEMAIRE Samuele : SAISON 2025/2026 ZERO MATCH ARBITRE

CLUB : FC OISANS N° 526562 : **1^{ère} ANNEE INFRACTION QUATRE MUTES AUTORISES SAISON 2026/2027. AMENDE 60 EUROS.**

ARBITRE : Mr SHAIK Wisssem : SAISON 2025/2026 16 MATCHS ARBITRES POUR 18 DEMANDES.

CLUB : TUNISIENS SMH N° 539477 : **1^{ère} ANNEE INFRACTION QUATRE MUTES AUTORISES SAISON 2026/2027. AMENDE 60 EUROS.**

ARBITRE : Mr SLAIMI Nassim : SAISON 2025/2026 11 MATCHS ARBITRES POUR 18 DEMANDES.

CLUB : ES MISTRAL N° 564304 : **1^{ère} ANNEE INFRACTION QUATRE MUTES AUTORISES SAISON 2026/2027. AMENDE 60 EUROS.**

Si des clubs ne sont pas d'accord, ils peuvent contacter la commission pour des explications ou faire appel en District.

Demande de changement de club au titre de l'article 33-C des règlements du statut de l'arbitrage :

Mr PERRET Christophe licence n°1425337153.

La commission prend acte de la demande formulée par Mr PERRET Christophe licencié en 2024 / 2025 au club de JARRIE-CHAMP, de quitter ce club et de s'engager la saison 2025 2026 avec un autre club.

Compte tenu des éléments évoqués, après examen et délibération, la commission considère que ce changement ne relève pas de l'article 33-c du statut fédéral de l'arbitrage.

Par ces motifs, la commission déclare Mr PERRET Christophe arbitre indépendant pour les saisons 2025/2026. 2026/2027. 2027/2028. 2028/2029.

Mr NIBBIO René licence n°2558617006.

La commission prend acte de la demande formulée par Mr NIBBIO René licencié en 2024 / 2025 au club de JARRIE-CHAMP, de quitter ce club en invoquant l'article 33-c du Statut Fédéral de l'arbitrage.

Compte tenu des éléments évoqués, après examen et délibération, la commission considère que ce changement ne relève pas de l'article 33-c du statut fédéral de l'arbitrage.

Par ces motifs, la commission déclare Mr NIBBIO René arbitre indépendant pour les saisons 2025/2026. 2026/2027. 2027/2028. 2028/2029.

Le président
Michel VACHETTA

Le secrétaire
Florent Nardin